

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
16 juin 2015

---

RÉFORME DU DROIT D'ASILE - (N° 2807)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CL149

présenté par  
Mme Mazetier, rapporteure

-----

**ARTICLE 3**

A l'alinéa 15, substituer aux mots : « met également », les mots : « peut également mettre ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet de cet amendement est de souligner le pouvoir d'appréciation de l'OFPRA dont l'un des buts du présent projet de loi est de souligner l'indépendance fonctionnelle.